

196368



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-VESUBIE

AVIS

COMMUNIQUE LES BIENS VACANTS
 Vu l'article 713 du code civil,
 Vu l'article L. 1123 du code de la propriété des personnes publiques,
 Vu les articles L.25, L.27 bis, L.27ter du code du domaine de l'Etat.
 Considérant que les propriétaires de cette parcelle n'ont pu être trouvés,
 Par ces motifs, le bien suivant est présumé vacant et sans maître, et susceptible d'être transféré dans le domaine communal :
 - Terrain cadastré section C n° 448, quartier le Ribas, ayant appartenu à Camille MAISSA veuve RICORD,
 Publication et affichage de l'arrêté sont effectués dans les lieux d'affichage normaux en mairie et sur le terrain pendant une durée de six mois.
 Les actions en revendication devront être présentées en mairie de SAINT-MARTIN-VESUBIE avant l'expiration d'un délai de six mois courant à la dernière des formalités de publicité. À l'issue de cette période, si le propriétaire ou ses ayants droits ne se sont pas manifestés, ce bien sera incorporé dans le domaine privé de la commune.

196386



FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'avocats
 67 boulevard du Point du Jour,
 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

AZUR DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
 au capital de 7 500 €
 Siège social : LE CANNET (06110)
 1489 chemin des Collines,
 domaine des Cèdres Villa West Side
 RCS CANNES 450 363 239

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2020 il a été décidé de transférer le siège social à LEVALLOIS-PERRET 92300, 10 rue Antonin Reynaud.

196387

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par délibération du 12/11/2019 prenant effet audit jour de la SAS «THE HERCULES FUND» au capital de 100 000 € ayant siège social à NICE (06) 10 rue Blacas c/o Flash Secrétariat immatriculée 493 029 326 RCS NICE la SARL FINANCIERE DE FREMERY au capital de 20 000 € ayant siège à BEAUSOLEIL (06) 54 montée de la crémillère BP 15 C/o ANGIOLINI Christian immatriculée 483 632 931 RCS NICE a démissionné de son mandat de président. La SARL « LES RESIDENCES DES HAUTS DE SEIGNUS » au capital de 8 000 € ayant siège social à VEDENE (84270) 240 chemin Capoduro immatriculée 502 721 673 RCS AVIGNON représentée par son gérant M. Thierry BERNIER demeurant à NICE (06000) 27 avenue d'Alsace a été désignée en remplacement pour une durée illimitée.

196384



VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

AVIS D'INFORMATION PRÉALABLE À LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR LA VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet de Permis de Construire «Construction d'un groupe Scolaire» DU LUNDI 20 JUILLET 2020 AU JEUDI 20 AOÛT 2020
 Le public est informé qu'une demande de permis de construire n°0061051970075 a été déposée par la commune de ROQUEFORT-LES-PINS représentée par Monsieur le Maire Michel ROSSI concernant le projet d'extension du groupe scolaire de ROQUEFORT-LES-PINS.
 Ce projet est soumis à une évaluation environnementale après examen au cas par cas, entrant ainsi dans le champ d'application de la participation du public par la voie électronique, prévue à l'article L.123-19 du code de l'environnement.
 C'est dans ce contexte que le maire de ROQUEFORT-LES-PINS informe la population qu'il soumet le dit projet à la participation du public par la voie électronique pendant une période de 31 jours du lundi 20 juillet 2020 au jeudi 20 août 2020 inclus.

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-roquefort-les-pins.fr>
 Le dossier sera également consultable à la mairie de ROQUEFORT-LES-PINS, 1 place Jean Antoine Merle aux heures d'ouverture du public :
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
 Le public pourra formuler ses observations par courriel à l'adresse suivante : mairie@ville-roquefort-les-pins.fr
 Un registre destiné à recueillir les observations sera également mis à disposition du public, en mairie à l'adresse précitée.
 Des informations peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la commune de ROQUEFORT-LES-PINS, à l'adresse et aux horaires précités ou au 04 92 60 35 07 ou à : mairie@ville-roquefort-les-pins.fr
 Le dossier mis à la consultation du public comprendra notamment la demande

de permis de construire, l'étude d'impact liée au projet, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis.
 À l'issue de la participation du public par la voie électronique, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront tenus à la disposition du public sur le site de la ville de ROQUEFORT-LES-PINS pendant une durée de 3 mois.
 À l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande du permis de construire, le maire de ROQUEFORT-LES-PINS statuera sur la dite demande.
 Le projet est également concerné par une demande d'autorisation de déchargement auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes.
 ROQUEFORT-LES-PINS, le 19 juin 2020
 Michel ROSSI,
 Maire de ROQUEFORT-LES-PINS

196389



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.
Correspondant : M. le président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 GRASSE Cedex.
 Tél. : 04-97-05-22-00
 Télécopieur : 04-92-42-06-35.
 Courriel : commande@paysdegrasse.fr
 Adresse Internet : <http://www.paysdegrasse.fr>
 Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>
Objet de l'accord-cadre : Fournitures de matériels électriques nécessaires à l'entretien des bâtiments du Pays de GRASSE.
Caractéristiques principales : Le présent accord-cadre a pour but de fournir au maître d'ouvrage les matériels électriques pour l'entretien de son patrimoine. Dit matériels électriques toutes fournitures de type : - Lampes et appareillage pour l'éclairage d'ambiance ou de sécurité - Appareillage pour le chauffage, la climatisation ou la ventilation - Câbles, conduits, gaines, etc... - Appareillage pour courant fort et courant faible pour le bâtiment, la sécurité, les réseaux VDI ou la sonorisation - Accessoires et outillage électrique
Mode de livraison : Le CAPG privilégiera autant que possible le retrait au comptoir sauf en cas d'éloignement trop important du fournisseur, auquel cas elle privilégiera la livraison.
Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.
 Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.
Forme de l'accord-cadre
 Accord-cadre à bons de commande multi attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur sans minimum mais avec un maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande. L'accord cadre sera attribué à 2 titulaires maximum.
 Modalités d'attribution des bons de commande : Cf article 1.3.1 du C.C.P.
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :
 Pas de montant minimum. Montant maximum par période : 50 000 € HT
 Refus des variantes. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.
Prestations divisées en lots : Non.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Groupement conjoint ou solidaire. Unité monétaire utilisée, l'Euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Cf. article 4 du règlement de consultation.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée

en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le règlement de consultation.
1. Critère Prix analysé au regard du DDEI pondéré à 60 %
2. Critère Valeur technique au regard du cadre du mémoire technique pondéré à 40 %
 Le dossier de consultation est remis gratuitement.
Type de procédure : Procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 24 juillet 2020 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : La présente consultation est une consultation initiale.
Date d'envoi de présent avis à la publication : 22 juin 2020
 Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.e-marches06.fr
 Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE. Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20200622_W2_01
 Adresses auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de GRASSE.
Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 GRASSE Cedex,
 Tél. : 04-97-05-22-00
 Télécopieur : 04-92-42-06-35
 Courriel : commande@paysdegrasse.fr



DÉPOSEZ vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr
 Tél. +33 (0)4 93 80 72 72